

L O I

Qui supprime le Droit de dix pour 100, établi sur l'Exportation des Sucres, Cotons et Cacao; et qui abolit la perception du Quart de Subvention imposé sur les Fermiers des Biens de l'Etat.

Le Conseil d'Etat, sur la proposition du Président et Généralissime des forces de terre et de mer de l'Etat d'Haïti, rend la Loi suivante:

Art. 1^{er}. A compter du 1^{er} Juillet prochain, le droit de dix pour 100, établi par l'article 1^{er} du Décret du 2 Septembre 1806, est et demeure supprimé sur l'exportation du sucre, coton et cacao; il n'est conservé que sur le café.

2. Il sera, dorénavant, loisible à tout bâtiment étrangers ou autres, d'exporter librement les sucres, cotons et cacao, sur lesquels il est défendu de percevoir aucun droit quelconque.

3. Le droit du quart de subvention imposé sur les denrées des fermiers de l'Etat, par l'article 5 du Mode d'affermage, des biens domaniaux, du 22 Décembre 1804, sera dès ce jour supprimé.

4. Les fermiers de l'Etat ne seront plus assujettis à d'autres charges qu'au paiement du prix de leurs fermes.

5. Le Surintendant général des finances fera tenir strictement la main à l'exécution de la présente Loi.

Fait au Cap, le 20 Juin 1807, l'an quatre de l'indépendance.

A. Vernet, Toussaint Brave, Martial Besse, Jean-Philippe Daux, Raphaël Manuël, Jean-Baptiste Juge, Fleury.

PAUL ROMAIN, doyen.

MAGNY, secrétaire.

Nous, président et généralissime des forces de terre et de mer de l'Etat d'Haïti,

avons sanctionné et sanctionnons la présente Loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat, publiée et exécutée dans toute l'étendue du territoire d'Haïti.

Donné au palais du Cap, le 21 Juin 1807, l'an quatre de l'indépendance.

HENRY CHRISTOPHE.

Extrait de l'Ordre du jour du 29 Juin dernier.

Le désir ardent du Gouvernement d'améliorer le sort du cultivateur, des propriétaires et des fermiers, et de donner à la première denrée de l'Etat une valeur proportionnée aux travaux pénibles que demande sa culture, avait porté le Gouvernement à faire acheter toute cette denrée pour le compte de l'Etat, à un prix supérieur à celui du commerce. Il en a résulté, pour le cultivateur, un bénéfice évident, puisque leur revenu a augmenté, sur le champ, d'un tiers au moins; mais la malveillance ayant cherché à jeter de la défaveur sur cette opération, qui n'avait d'autre but que de donner du prix et de la valeur aux denrées de notre pays et de faire le bonheur de nos concitoyens.

Le Président, toujours attentif à donner au peuple des preuves de sa sollicitude et de son désintéressement, vient de donner des ordres de discontinuer l'acquisition des cafés pour le compte du Gouvernement; il prévient en conséquence MM. les Fermiers ou Habitans, qu'il ne sera plus acheté, par l'administration, de café entre leurs mains; ils ont la libre disposition de vendre leur café de la manière qu'ils jugeront à propos et à qui bon leur semblera.

A V I S D I V E R S.

On vend à l'Imprimerie l'Alphabet pour apprendre à lire, des Cantiques spirituels, le Catéchisme pour faire la Communion, le Saint Suaire de Notre-Seigneur, et la Neuvaine à saint Antoine de Padoue.

Au Cap, chez P. ROUX, imprimeur de l'Etat.

GAZETTE OFFICIELLE

D E

L'ÉTAT D'HAÏTI,

Du JEUDI 16 Juillet 1807, l'an quatrième de l'indépendance.

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre.

Voltaire, Mahomet.

ÉTAT D'HAÏTI.

Suite des Réflexions sur le prétendu SÉNAT du Port-au-Prince.

M A I S quel est cet individu, à la mine sournoise, au maintien composé, qui rôde et furete en tout lieu? C'est ce vrai renard par l'odeur alléché, toujours présent à toutes les curées, ne vivant qu'aux dépens de celui qui l'écoute, et ne s'endormant jamais sans qu'il n'ait tombé dans ses pattes quelques poules à plumer. L'œil doucereux et hypocrite avec lequel il convoite sa proie; le miel de la persuasion qui découle de ses lèvres, vous indiquent assez que vous voyez le fameux *Daumec*, *Daumec*, ce chevalier d'industrie, qui a fait plus de dupes en sa vie, que *Bonnet* ni *Blanchet* aîné n'ont volé d'écus; les rides qui sillonnent son front, sont moins nombreux que ses exploits; il songe encore à cette place brillante, où nommé inspecteur général des cultures de la province du Nord, il invoquait la Lune pour que sa lueur traîtresse n'éclaira pas le transport nocturne de ses rapines et ne trahît ainsi ses plus chères espérances. Examinez comme il promène autour de lui des regards pénétrants! c'est qu'il s'ingénie à découvrir, parmi ceux qui l'entourent, quelque nouveau débarqué de l'humeur confiante du défunt général Geffrard, sur les débris de la fortune duquel il puisse élever une nouvelle maison de commerce à l'instar de

celle de Jérémie. Semblable à l'araignée hideuse qui, après avoir tendu la toile qui doit empêtrer sa pâture, se tapit dans un coin à l'abri des coups de balai; *Daumec* le fourbissime, se cachant derrière le rideau, épie en tapinois le mouvement des filets qui correspondent à chacun de ses doigts, pour, au gré de son instinct, sauter sur sa victime ou recourir à la fuite. C'est ainsi qu'après avoir savamment prélué à divers événements sinistres, ce séditieux a su, soit par la voie de l'émigration, soit par une mutation précipitée de département, dérober sa tête aux foudres qu'il avait lui-même allumés. Ce lâche agitateur vient de donner une nouvelle preuve de ce que j'avance, dans l'attaque dernièrement dirigée contre le Port-aux-Crimes; il a démontré, par des faits irrécusables, qu'il n'avait rien perdu de son agilité ni de ses facultés habituelles; car à peine s'est-il aperçu que le péril approchait, que sautant sur son cheval, il s'est rendu, tout d'une haleine, du sénat au pont de Miragoâne, où il eut bien de la peine à reprendre ses esprits, malgré les secours et les soins de plusieurs personnes intéressées à son sort comme à sa fuite; mais notamment de *Théodat Trichet*, qui lui fit voir, en cette occasion, qu'il n'était pas le seul à qui la nature indulgente eût donné des ailes.

Non loin de ce tartuffe, ne reconnaissez-vous pas par son ampleur et sa rotondité le faux, l'ingrat *Télémaque*? Le faux

Télémaque, puisqu'après avoir, longtemps, donné à ses concitoyens des preuves de moralité et de civisme, il s'est enfin déshonoré, en trahissant leur confiance et en devenant un vil renégat; l'ingrat *Télémaque*, puisqu'après avoir été deux fois sauvé par l'officieuse entremise d'un Chef puissant, tant sous le gouvernement du général en chef *Toussaint Louverture*, que sous le règne de l'empereur *Jean-Jacques Dessalines*, il a eu l'indignité de méconnaître ce bienfait et d'insulter à son libérateur, en prenant place au milieu de ses plus cruels ennemis. Cette flatteuse condescendance de la part du généreux Chef l'avait précédemment enhardi à poser zéro et à retenir le reste dans les différens inventaires auxquels il assistait en qualité de contrôleur. Là, de concert avec son compère *Lamothe Aigron*, qui, je ne sais par quel hazard, se trouvait toujours à ces sortes d'opérations, il entonnait bachiquement le duo des Deux Avarés: *De moitié nous serons ensemble*. Comme il représente avec dignité cet individu, plus propre à l'office et à la cave, qu'à l'assemblée où il ronfle sans cesse! car, il faut l'avouer, malgré sa jactance, il a plus de capacité dans le ventre et dans le gosier, que par tout ailleurs.

Qui sont les trois sénateurs qui réveillent *Télémaque* de son assoupissement? Daignez-moi ces personnages; ce sont *Frenelle*, *Charles Daguille* et *Ferrier*. Le premier, honnête négociant, être nul et passif; le second, acteur insignifiant, vulgairement connu sous le nom de *bouche trou*; et le troisième, galant homme, qui avait si bien prononcé son caractère, qu'il faut laisser au temps le soin de justifier ou de condamner l'opinion qu'on en a jusqu'ici conçue.

La suite au Numéro prochain.

Suite du Rapport sur l'Expédition des Gonaïves.

C'est de ce nouveau Coblenz que quelques partisans de *Petion*, entièrement dévoués à ses machinations ténébreuses, sous la ridicule dénomination de *frères de poil*, entretenaient des relations suivies avec le Port-au-Prince, et rendaient compte à l'ennemi des moindres mouvemens de notre armée. Tous ceux qui, par principe ou par inclination, refusaient de

se ranger à leur opinion, étaient qualifiés de faux frères, épithète d'autant plus honorable pour eux, qu'elle était la marque certaine de la pureté de leurs intentions.

L'arrestation subite et nécessaire de quelques-uns de ces conspirateurs, semblait avoir intimé les autres et arrêté le mal dans tous ses progrès; mais ce n'était qu'un feu enseveli sous les cendres, qui devait bientôt se reproduire avec plus de violence. A peine S. E. le Président de l'Etat d'Haïti fut-elle partie de cette ville, où elle avait été obligée de se rendre, vu l'absence du Surintendant général des finances, qui, depuis quelques jours, se trouvait au Gros-Morne, à l'effet d'y réprimer quelques mouvemens insurrectionnaires, qu'une expédition de 16 à 17 voiles, parmi lesquelles on distinguait plusieurs bâtimens américains, entre autres le trois mâts d'un certain aventurier nommé *Lewis*, créature servile et déclarée du traître *Petion*, parut devant les Gonaïves, le 28 du mois de Mai, ayant à leur bord une certaine quantité de troupes de débarquement.

Telle était la profonde sécurité du général *Magny*, qui commandait alors aux Gonaïves, que méprisant l'aspect de ces voiles, il ne les considéra que comme des bâtimens qui se rendaient à la Baie des Haines, pour y dérober du sel, genre de contrebande qui s'exerce fréquemment en cet endroit. Ce général faisait même si peu de cas de cette apparition, qu'ayant été avisé que le soir même un débarquement avait été effectué au lieu dit *Lapierre*, il ne s'en mit nullement en peine, conjecturant que l'unique but de cette opération était de chercher à enlever quelques bestiaux qui pouvaient se trouver sur les hattes voisines de cet endroit. En conséquence aucune mesure sérieuse ne fut prise, ni pour mettre la ville sur un pied de défense respectable, ni pour renforcer la garnison, qui ne s'élevait, en ce moment, qu'à une soixantaine d'hommes, le reste de la demi-brigade était occupé, sous les ordres du général *Vernet*, à rétablir le calme dans le quartier du Gros-Morne.

Ce ne fut que lorsque les révoltés étaient en pleine marche sur la ville, que la générale fut battue, et qu'on se mit en devoir de leur résister. Les rebelles, au moyen des intelligences qu'ils avaient pratiquées et à l'aide de quelques malheureux habitans des Gonaïves qui les avaient pilotés (guides

dont la lâcheté et la perversité ne peuvent être comparées qu'à la conduite criminelle qu'ils ont tenue au Port-au-Prince) passèrent par des chemins impraticables, pénétrèrent, de tous côtés, dans une ville ouverte et sans défense, et ne purent cependant s'emparer de la faible garnison qui, quoique surprise, réussit, par sa fermeté, à se faire un chemin au travers des ennemis.

Le général *Magny*, à la tête de cette poignée de troupes, à laquelle s'étaient ralliés les habitans de cette ville, restés fidèles au Gouvernement, leur disputa le terrain avec l'acharnement le plus opiniâtre. Une pièce de canon qu'il fit sur le champ placer devant la maison du Surintendant général des finances, servie par d'habiles canonniers, fit un carnage horrible dans les rangs des révoltés, qui se pressaient en foule, excités par l'ardeur du pillage, objet essentiel de cette expédition; mais quelque glorieuse que fût sa défense, ce général, voulant conserver la vie des braves gens qu'il avait sous ses ordres et réserver leur sang pour une occasion plus favorable, abandonna la place, après l'avoir jonchée de cadavres, et se retira sur l'habitation *Pongaudin*, distante d'une demi-lieue de la ville, où il s'est constamment maintenu, pendant l'espace de huit jours, sans que les révoltés aient osé venir l'y attaquer, sans même qu'ils aient essayé de dépasser les limites de la ville, quoique leurs partisans se fussent empressés d'aller grossir le nombre, et notamment un nommé *Audigé*, secrétaire du général *Magny*, que ce chef avait comblé de bienfaits et honoré de la plus entière confiance.

Au premier bruit des événemens survenus aux Gonaïves, S. E. le Président, qui était dans les doubles montagnes du quartier des Moustiques, à l'effet d'apaiser les troubles qui y régnaient, et d'y ramener le calme par sa présence, partit, en toute diligence, avec les troupes qui composaient sa garde, et se rendit aux Gonaïves, où il fut, à l'instant, seconde du général *Magny*, qui, renforcé de deux bataillons de la 6^e demi-brigade, que le général *Raphaël* lui envoyait de la *Marmelade*, brûlait d'en venir aux mains.

A peine S. E. le Président eut-elle envisagé la face des choses, et reconnu la position et les moyens de l'ennemi; elle or-

onna, sans perdre de temps, au général *Magny* et au colonel *Jason*, commandant la 2^e demi-brigade, d'aller déloger les rebelles, et les précipiter dans la mer. Cet ordre fut aussitôt exécuté que donné; nos troupes, avec une mâle assurance et l'arme au bras, entrèrent en ville. A leur abord, les révoltés, saisis d'effroi, sans même songer à faire aucune résistance, évacuèrent la ville pêle-mêle et en désordre, et coururent se jeter en foule dans les deux forts du bord de la mer, qu'ils avaient relevés et mis en état de défense; mais ni leurs travaux, ni leurs canons, ni même les bâtimens qui s'étaient embossés pour les protéger, ne purent les mettre à l'abri de nos attaques et ralentir l'ardeur de nos soldats.

En vain l'ennemi dirigeait sur nous tout le feu de son artillerie; nos braves, ne cessant de travailler, parvinrent à placer leurs gabions et à établir des batteries. Une pièce de 12, en attendant d'autres d'un plus fort calibre, fut alternativement appointée, avec le plus grand succès, sur divers bâtimens, dont plusieurs se trouvèrent fort endommagés. Ce dont il nous a été facile de nous convaincre, par l'empressement qu'ils ont apporté à filer leurs cables et à gagner le large, pour se mettre hors de toutes nouvelles atteintes.

Il est remarquable qu'à l'approche de nos troupes, *Bazelais*, ne croyant pas sa vie en sûreté à terre, s'est réfugié à bord d'un bâtiment, où il s'est constamment tenu pendant la durée du siège, continuant de donner ses ordres d'un endroit où ses jours étaient hors de tout dangers.

Après trois jours de canonnade (depuis le 7 jusqu'au 9 de Juin) pendant lesquels nous avons foudroyé un grand nombre de rebelles, ils furent forcés d'évacuer totalement la place, dans la nuit du 10, laissant le rivage couvert de morts, de mourans et de blessés; ils étaient dans la plus affreuse nécessité, et n'ont dû leur salut qu'à la fuite et à l'obscurité de la nuit. Tous leurs bâtimens étaient à la voile, le 10 au matin, et cinglaient vers le Port-au-Prince.

Cependant une force armée, commandée par le rebelle *Petion*, était partie du Port-au-Prince le 26 Mai dans l'intention d'attaquer le fort du *Boucassin*; le brave général *Pierre Toussaint*, qui commandait le cordon de l'*Aroahaye*, fit rentrer toutes

les troupes dans le fort, où il fut attaqué vigoureusement par les rebelles. Trois fois ils livrèrent l'assaut, et trois fois ils furent repoussés. Après six jours de blocus, ce général, qui n'avait pas eu le temps de s'approvisionner, voyant ses vivres consommés, se détermina à faire retraite sur Saint-Marc, présumant que l'ennemi ne se porterait pas sur cette ville; c'est ce qu'il exécuta avec autant de sang froid que d'habileté; malgré toutes les précautions que prirent les rebelles pour entraver sa marche; il amena avec lui ses blessés, les chevaux et les bagages de ses troupes. Le 6 de Juin, les ennemis parurent devant la place de Saint-Marc; mais le général Pierre Toussaint y était déjà avec des forces suffisantes pour défendre la place.

S. E. le Président, instruit que les révoltés étaient en présence de St Marc, avait donné ordre de ne pas les attaquer, en recommandant seulement de les amuser jusqu'à son arrivée, se promettant de leur donner une leçon si complète, que jamais l'idée d'une semblable tentative n'eût pu à l'avenir leur entrer dans l'esprit. Le général Pierre Toussaint n'ayant pas reçu ses ordres à temps, fit sur eux une sortie où il obtint de brillans succès. Le même jour de cette affaire, Petion ayant eu vent de la prochaine arrivée de S. E. le Président à St-Marc (arrivé qu'il redoutait déjà si fort) ordonna à sa bande de faire retraite, et pour mieux favoriser sa fuite, fit signifier à Bazelais d'avoir à se tenir par les travers de Saint-Marc, avec les autres bâtimens qui venaient d'évacuer les Gonaïves; mais Bazelais lui fit réponse que les bâtimens n'étaient pas en état de soutenir la mer plus long-temps, ayant été considérablement endommagés par le feu qu'ils avaient supporté aux Gonaïves.

Aussitôt que le général Pierre Toussaint s'aperçut du mouvement retrograde de l'ennemi, il se mit à sa poursuite, et s'avança jusques sur le territoire de l'Archahaye, sans avoir pu le joindre; tant il avait mis de célérité dans sa fuite! Quelques traîneurs et une barge faisant partie de la flottille sortant des Gonaïves sont tombés en son pouvoir.

Quel fruit ont recueilli les rebelles de leurs criminelles entreprises? la honte d'une fuite précipitée et les remords (si toute fois leurs cœurs en sont encore sus-

ceptibles) d'avoir entraîné la perte de leurs concitoyens et d'avoir plongé dans la plus affreuse misère des femmes, des enfans et des vieillards qui ont fui de leurs demeures et de leurs habitations dévastées pour se réfugier dans les bras de S. E. le Président?

Quoique le révolté Bazelais ait l'impudence d'avancer dans un rapport mensonger qu'il fait au cannibale Petion, que la maison et les propriétés de l'infortunée veuve Dessalines ont été respectées, cette honorable Dame n'en a pas moins vu disparaître ses maisons et sa fortune. Ce personnage, digne en tout du mépris public, ne peut en imposer qu'à ceux qui ne savent pas de quoi sont capables les monstres encore teints du sang de son auguste époux, qui viennent tout récemment, aux Gonaïves, de lui ravir les tristes débris de sa fortune. Il fait un nouvel outrage à la vérité, lorsqu'il prétend que les chapeaux galonnés des généraux Vernet et Magny sont tombés en ses mains. Ce fait est de la plus grande fausseté. Le général Vernet arrivait malade du Gros-Morne lorsque les rebelles ont paru; il n'a eu que le temps de monter à cheval et de se retirer à la Petite-Rivière des Gonaïves; à peine ce chef estimable a-t-il pu se tenir à cheval pendant ce court trajet?

Le général Magny, bien loin de se trouver dans une position à perdre son chapeau, a constamment tenu l'ennemi en échec par sa contenance vigoureuse, et s'est enfin frayé un noble passage à travers les ennemis qui, non-seulement n'ont pas été tentés de le chagriner dans sa retraite, mais n'ont pas même osé s'éloigner de l'enceinte de la ville. Sans doute Bazelais s'efforce, par de telles impostures, de laver ou de pallier la honte que Petion et ses complices ont essuyée à Sibert, lorsque dans une déroute à jamais mémorable, ils ont laissé leurs chapeaux galonnés sur le champ de bataille, pour accélérer leur fuite; mais il se trompe grossièrement, c'est un souvenir qui ne s'effacera pas sitôt de la mémoire de ceux qui ont assisté à la glorieuse journée du 1^{er} Janvier 1807.

La suite à l'ordinaire prochain.

Au Cap, chez P. ROUX, imprimeur de l'Etat.

GAZETTE OFFICIELLE

DE

L'ÉTAT D'HAYTI,

Du JEUDI 23 Juillet 1807, l'an quatrième de l'indépendance.

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre.

Voltaire, Mahomet.

ÉTAT D'HAYTI.

Suite des Réflexions sur le prétendu
SÉNAT du Port-au-Prince.

QUE dire d'un certain *Depas Médina*, qui, parce qu'il s'est frayé une méthode routinière à l'aide de quelques formules bien ou mal retenues, s'imagine qu'il a la science infuse, et croit que les productions de *Montesquieu* sont autant de farciens que cet heureux devancier lui a faits dans la carrière législative? Mais pourquoi vous en étonner? Ecoutez-le; il vous dira que dans une tête façonnée tout exprès pour être la satire des notaires passés, l'écueil des notaires présents, et le désespoir des notaires futurs, il fallait bien que le talent du parfait législateur se trouvât, un beau matin, renfermé; tant il est vrai que, suivant l'échelle des proportions graduelles qui rapprochent les diverses espèces et les diverses sciences les unes des autres, il n'est qu'un pas à faire d'un art à un autre art, comme d'un animal à un autre animal. Oui: M. *Depas Médina*, d'accord sur le principe; mais les conséquences que vous en tirez sont fausses. Les nuances intermédiaires qui établissent ces rapports, sont graduées et presque in-

sensibles, dame nature nous a enjoint d'en ménager les progressions délicates, et ma foi! le saut que vous venez de faire est si gigantesque, qu'on est forcé de convenir qu'il n'est pas donné à tout le monde d'aller, de la même manière que vous, à Corinthe.

N'aperçois-je pas à la tête de ce phénomène littéraire l'illustre *Manigat*, qui, par ses manigances, s'est rendu la cheville ouvrière de l'affaire du Fort-Dauphin? En l'an six (style français) vaincu par le gouverneur général *Toussaint Louverture*, et devenu son prisonnier, il lui confessa que ses torts ne devaient être imputés qu'à sa faiblesse et à l'ascendant qu'avait alors acquis sur son esprit un de ses secrétaires nommé *Rafin*. Cet automate, qui ne rougira pas un jour de se disculper en alléguant l'influence qu'exercent aujourd'hui ses collègues, n'est mu que par un sordide intérêt. *Henri IV* disait plaisamment; *Sandis! Paris vaut bien une Messe; Manigat* se dit en lui-même, ah! dame, quatre gourdes à dépenser par jour valent bien la peine de perdre de vue le clocher de son village.

Quel est cet original, ce fanfaron, dont l'impudence contraste si fort avec l'air